



Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse

2815 avenue Royale

Saint-Charles-de-Bellechasse (Québec) G0R 2T0

Téléphone : (418) 887-6600

Courriel : info@saint-charles.ca

Adresse Internet : www.saint-charles.ca

COMMUNIQUÉ



Le **bac vert** sera ramassé **toutes les semaines** à compter **du 14 juin jusqu'au 6 septembre inclusivement**. Le bac bleu reste aux 15 jours selon le calendrier de la M.R.C. de Bellechasse. **Prenez-en note, nous n'enverrons pas d'autre avis.**

La **DÉCHETTERIE (25 rue de l'Église)** pour les **monstres ménagers**, les **débris de construction**, le **métal**, les **enveloppes de balles de foin**, la **peinture**, les **bonbonnes de propane** (1, 5, 10, 20, 30, 40, 60 et 100 lb) réutilisables ou non, les **résidus domestiques dangereux**, les **piles**, les **lampes fluocompactes** et **tubes fluorescents**, le **gazon** et les **feuilles**, sera ouverte **du 29 avril jusqu'au 11 novembre inclusivement**. **Veillez prendre note de l'horaire modifié, qui est le mercredi de 16 h 30 à 19 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 16 h 00.** Une preuve de résidence peut vous être demandée par le préposé.

Sujet à tarification : les débris de construction et les enveloppes de balles de foin sont à 15 \$ la verge cube.

1 bac bleu de 360 litres = ½ verge cube

1 remorque (rase) 3 x 4 x 8 pieds = 3.5 verges cubes



Débris de construction acceptés : Tout bois de construction (les clous et les visses n'ont pas été retirés), portes et fenêtres en bois avec vitre, branches d'arbres, troncs d'arbre et souches, armoires de cuisine en bois et mélamine, comptoirs en MDF, bureaux en bois, mobilier de chambre à coucher en bois et mélamine, chaises en bois, contreplaqué (vener), déclin de bois, canexel, masonite et MDF.

Débris refusés dans le conteneur: vitres seules, gypse, tôle, styromousse, plastique.

Le **conteneur à débris de construction** est un service offert aux citoyens seulement. Il est **interdit aux entrepreneurs** de déposer leurs débris dans ce conteneur. Il est également **interdit de déposer des rebuts devant les clôtures** sous peine d'amende.

Voici les **résidus domestiques dangereux (RDD)**  et les **piles** qui sont acceptés et refusés :

IMPORTANT : Tous les produits apportés devront être exclusivement de provenance résidentielle et se trouver dans les contenants d'origine.

Vous devrez **obligatoirement remettre vos contenants au préposé** sur place, peu importe la quantité qu'il reste à l'intérieur. **Vous devrez reprendre les produits de la catégorie « RDD REFUSÉS ».**

-voir au verso-

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) ACCEPTÉS

Acétone, adhésifs, allume-feu solide, alcool à friction, allume-feu liquide, antigel, aérosols, colle, cire, calfeutrant, colorant, ciment plastique, combustible solide, combustible à fondue, dégivreur serrure, dégraissant, détacheur à l'huile, diluant à peinture, distillat de pétrole, encre, époxy, essence, éthylène glycol, goudron à toiture, graisse à moteur, huile à chauffage et à lampe, huiles minérales et végétales, huiles usées [(moteur, transmission et autres), filtres et contenants de 50 litres ou moins], lubrifiants, méthanol, naphte, peintures pour usage industriel et artistique, poli, polyfilla, protecteurs (cuir, suède, vinyle), résine liquide, scellant à silicone, séparateur de tapisserie, solvants, teinture à souliers, térébenthine, toluène.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) REFUSÉS

Acides, bases, oxydants, huiles BPC, pesticides et insecticides, tout produit non identifié par une étiquette lisible.

PILES DOMESTIQUES ACCEPTÉES

Piles rechargeables (pour jouets, outils, téléphones sans fil et cellulaires, ordinateurs portables, caméscopes), piles alcalines (AA, AAA, 9 volts), piles carbone-zinc.

PILES REFUSÉES

Batteries d'automobiles et de tout autre véhicule motorisé, batteries de provenance industrielle.

Nous vous encourageons à continuer d'apporter **vos restants et vos contenants de peinture incluant ceux en aérosol.**

PRODUITS ACCEPTÉS POUR LA PEINTURE


Peintures (contenants de 100 ml à 170 litres), apprêts et peintures (latex, alkyde, émail ou autre), peintures à métal ou antirouille, teintures, vernis, laques, produits préservatifs pour le bois, scellants acryliques pour l'asphalte.


PRODUITS REFUSÉS

Peintures de signalisation achetées dans des commerces de gros, stucco, peintures dans des contenants de plus de 170 litres.

Les conteneurs pour **les vêtements neufs ou usagers, le carton et le verre** sont toujours au garage municipal (25, avenue Commerciale)



Pour vos **vieux pneus**  informez-vous auprès de **votre garagiste ou votre commerçant** de pneus.

Si vous voulez vous départir de **matériel informatique** , **matériel électronique, de vieux appareils électroménagers, de meubles de toutes catégories encore en bon état** (meubles de cuisine, de salon, de chambre à coucher, ordinateurs, etc.), **d'appareils de réfrigération et de climatisation en bonne condition ou non**, téléphonez à **Ressourcerie Bellechasse inc. au 1-866-942-2741** (ouvert du lundi au samedi inclusivement de 9 h à 17 h) qui se rendra directement à votre domicile pour les récupérer, et ce, sans frais.

Donné ce 19 avril 2017

-voir au recto-